

# COMPTE RENDU DU MARDI 03 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 26 Septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DERORY.

**Etaient présents** : M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

**Procuration(s)** :

**Etai(ent) absent(s)** : M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line,  
Mme FERON Florence,

**Etai(ent) excusé(s)** :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Jean-Paul CHAUVE

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de délibérer sur le columbarium.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

## **REPRISE DE LA BOULANGERIE : DEMANDE DE VILLAGE VIVANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Village Vivants a signé le compromis pour l'acquisition des locaux de la future boulangerie.

Il rappelle que Villages vivants peut intervenir sur l'achat et la rénovation de bâtis vacants grâce à l'argent levé à la fois auprès d'institutions (Banque des Territoires, Etat, fonds d'investissements privés...) mais aussi de citoyens.

Cependant, l'Association propose à la commune de souscrire à des parts sociales au sein de l'entreprise coopérative Villages vivants SCIC.

Monsieur le Maire ajoute que cela permet de donner à la commune un pouvoir de vote en Assemblée Générale et prouve aussi dans l'intérêt des communes que l'Association intervient pour redonner vie à des bâtiments vides.

Cette participation est essentielle pour que Villages vivants continue ses opérations dans les villages afin d'éviter les fermetures des petits commerces.

Monsieur le Maire précise que la prise de part sociale est possible dès 100€, bien que l'Association suggère un montant de 0,50 € par habitant.

Il souligne que cette adhésion sera réalisée qu'une seule fois (et non chaque année contrairement à l'adhésion à une association classique) et permet à la commune de siéger chaque année en AG tant que la commune détiendra une part dans l'entreprise et pourra également la revendre à terme.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite soutenir cette association et propose de lui attribuer le montant de 250, 00 €.

### **DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'acquisition de l'ancienne gare, Madame TRIOMPHE souhaite avoir un droit de passage pour accéder à son terrain.

Monsieur le Maire précise qu'il avait été proposé à Madame TRIOMPHE de racheter cette partie du terrain lui permettant d'accéder à sa parcelle qu'elle a refusé.

Après délibération, les élus ont décidé d'autoriser, jusqu'en 2026, Madame TRIOMPHE de continuer à passer tant qu'il n'y a pas de projet validé pour la réhabilitation de l'ancienne gare.

### **CITY STADE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que nous avons déposé en 2021 une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'un city stade à la place du terrain de tennis qui a été refusée en 2022.

Monsieur le Maire annonce que cette année la demande de subvention a été acceptée et que le projet est subventionné à hauteur de 50%.

De ce fait, il a demandé des devis à deux entreprises différentes :

- ESA de Roanne dont l'installation associe acier/composite pour un montant 49 988 € HT
- RONDINO de Savigneux : dont l'installation est en bois pour un montant de 57 032 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme le choix pour l'entreprise ESA DE ROANNE
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les documents s'y afférent

### **FONDS DE SOUTIEN ENVELOPPE N°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur accord pour l'installation d'un city stade, il souhaiterait demander une subvention auprès de Loire Forez Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 49 988 € HT, ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de soutien au titre de l'Enveloppe N°2 pour un montant de 5 000, 00 € mise en place par LFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite un fonds de soutien au titre de l'enveloppe n°2 en vue de participer au financement du city stade à hauteur de 5 000, 00 €

- Autorise le Maire à signer tout acte à cette demande.

### **ENVELOPPE SOLIDARITE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à leur autorisation pour l'installation d'un city stade, il souhaiterait demander une subvention auprès du département.

Monsieur le Maire rappelle que le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 49 988 € HT, une aide du Conseil Départemental est susceptible d'être accordée au titre de l'Enveloppe de Solidarité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'Enveloppe de Solidarité.

### **COMPTEUR EDF STADE DE FOOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compteur EDF situé au stade de foot est toujours existant mais plus utilisé.

Il précise que la commune paie toujours un abonnement représentant 400,00 € annuel.

Monsieur le Maire propose aux élus de conserver ou de supprimer le compteur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de supprimer le compteur,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives

### **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL T3**

Madame Valérie SENDRA, 2ème Adjointe, en charge des finances, informe le Conseil Municipal que le logement communal T3 (51,79 m<sup>2</sup>) est disponible à la location et qu'il convient de définir le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution à 350, 00 €.

### **PROJET MISE EN PLACE RIFSEEP**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait mettre en place au 1er Janvier 2024 le RIFSEEP pour le personnel.

Monsieur le Maire apporte des informations aux élus concernant ce projet et précise qu'il doit être envoyé au CDG et validé par leurs soins.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal s'ils approuvent ce projet.

Après délibération, les élus :

- approuvent ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande auprès du CDG,
- autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires

### **REGLEMENT ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 28 Juin 2022, un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour notre territoire avait été adopté.

Cependant, il explique qu'un arrêté municipal doit être pris par chaque commune afin de pouvoir appliquer les nouvelles modalités de ce règlement et que certaines sont liées notamment avec le pouvoir de police du maire.

### **CONVENTION MNT**

Madame Valérie SENDRA, 2ème Adjointe, en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal qu'afin de protéger les agents communaux en cas d'arrêt de travail prolongé, la commune a souscrit un contrat « **Maintien de salaire** » auprès de la MNT.

Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, le taux de cotisation de contrat va augmenter et va passer de 1, 74 % à 2, 04 %.

Madame Valérie SENDRA propose au Conseil Municipal de choisir s'il conserve ou pas ce contrat "Maintien de Salaire"

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir ce contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

## **ACCORD NOUVELLES BENEVOLES AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que depuis que la bibliothèque est devenue un service municipal, la commune doit préalablement donner son aval avant l'accueil d'un nouveau bénévole.

L'assemblée délibérante a été informée que Madame Delphine SOULHAT et Madame Dominique CLAIR, habitantes de la commune, se sont proposées pour être bénévole au sein du service municipal de la bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégration de ces deux nouvelles bénévoles.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT MOBILIER ET TABLETTES NUMERIQUES AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique que les bénévoles de la bibliothèque souhaiteraient réaménager le site et développer la partie réservée aux ados.

Les bénévoles souhaiteraient donc acheter du mobilier supplémentaire et équiper la bibliothèque de tablettes numériques afin d'attirer un autre public.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il souhaiterait demander des subventions afin de concrétiser ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à faire établir des devis,
- à solliciter des demandes de subvention auprès de divers organismes auprès du département sur l'Enveloppe Appel à Projet « Soutien aux Bibliothèques »

## **AUTORISATION CREATION PAGE BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique aux élus que les bénévoles souhaiteraient créer une page Bibliothèque sur les réseaux sociaux.

Les bénévoles proposent de créer un compte INSTAGRAM, FACEBOOK, TIK TOK afin de se faire connaître auprès d'un nouveau public.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- autorise les bénévoles à créer un compte INSTAGRAM et FACEBOOK
- n'autorisent pas de créer un compte TIK TOK

## **CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE FEURS**

Monsieur le Maire informe les élus que les dossiers médicaux des enfants scolarisés (de la grande section au CM2) sont gérés et suivis par le Centre-Médico (CMS) de Feurs.

Il ajoute que les frais de fonctionnement de ce centre sont pris en charge par la ville de Feurs : mise à disposition gratuite des locaux, fournitures de bureaux, entretien des locaux, consommation d'électricité et de gaz, achat de matériel informatique...

Monsieur le Maire explique que la ville Feurs souhaiterait que la commune signe une convention afin de participer aux de fonctionnement engagés à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Il souligne que ces frais sont calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur la commune concernée.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas signer cette convention.

## **PASSERELLE ROUTE DU BOST**

Monsieur le Maire présente un devis au Conseil Municipal de renouvellement des garde-corps le long de l'argent Route du Bost afin d'harmoniser l'ensemble.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 680, 00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de conserver la barrière actuelle et refuse d'effectuer le changement de barrière.

## **GYM VOLONTAIRE DE BUSSY-ALBIEUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été convenu en Septembre dernier avec la Gym Volontaire de Bussy-Albieux de facturer un forfait annuel pour l'utilisation du chauffage.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'une délibération doit être prise pour être jointe au titre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide de facturer à la Gym Volontaire un forfait annuel de 160, 00 € pour l'utilisation du chauffage.

## **COLUMBARIUM**

Madame PONCET, 1ère Adjointe, informe le Conseil Municipal que la Commission Cimetière a examiné deux devis pour l'installation d'un columbarium de 9 cases et en ont retenu un.

Madame PONCET présente aux élus ces deux devis :

- POMPES FUNEBRES L'ASTREE : 7 632, 00 € TTC
- MARBRERIE LAVEILLE-QUET : 11 040, 00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition retenue de la Commission Cimetièrre et choisit les POMPES FUNEBRES L'ASTREE.

## **DIVERS**

### **SUBVENTION FONDS VERT POLE ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire informe les élus que notre demande de subvention a été retenue et qu'il nous sera attribué un montant de 29 585, 00 €.

### **APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres a été lancé et qu'il composé de 11 lots.

### **VŒUX DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe que les vœux du maire auront lieu le Dimanche 14 Janvier.

### **ARRET DU CUIVRE**

Monsieur le Maire informe les élus que le réseau cuivre ADSL qui permet d'accéder à de nombreux services tel qu'internet, la télévision ou le téléphone fixe dont l'opérateur ORANGE est propriétaire va le fermer progressivement entre 2023 et 2030.

Il souligne que ce réseau est coûteux et difficile à entretenir contrairement au réseau fibre optique qui lui est un réseau plus performant avec un débit optimisé.

Monsieur le Maire explique les grandes étapes de l'arrêt du cuivre.

### **COS**

Madame PONCET, Présidente du COS informe le Conseil Municipal qu'il est sera organisé une tartiflette le Samedi 11 Novembre après la cérémonie.

### **REPAS DES AINES**

Monsieur le Maire confirme que le repas des aînés a lieu le Samedi 14 Octobre et qu'il y aura au total 124 participants avec les élus dont 63 pour la commune d'Arthun et 61 pour Bussy.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

Serge DERORY

